

| | |
|---|---|
| <p>D 22-133</p> <p>APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION NORMANDIE POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DU POLE SPORTIF DU MOTOBALL AU TITRE DU DISPOSITIF « CONTRAT DE TERRITOIRES – FRADT ».</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p> | <p>L’an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Christian MASSON Antoine ARIF : pouvoir donné à Sylvia FLEURY Fabien DUPONT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p> |
|---|---|

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal la convention établie par la Région Normandie pour le financement du pôle sportif du motoball au titre du contrat de territoires – Fonds Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire.

L’approbation de ladite convention permettra d’obtenir une subvention d’un montant de de 44 500€, représentant 17,46 % de la dépense subventionnable de 254 928 € HT.

Olivier COLIN remercie ses élus de lui avoir fait confiance d’engager les travaux sans être sûr d’être subventionné. Les échanges sont souvent fructueux même si parfois ils sont vifs.

Les travaux sont faits et au final le projet est subventionné.

On ne peut que s’en féliciter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l’unanimité :

- D’approuver la signature de la convention avec la Région Normandie pour le financement du pôle sportif du motoball au titre du contrat de territoires – Fonds Régional d’Aménagement et de Développement du Territoire ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.
Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire.



Accusé de réception en préfecture
014-211483381-20221221-D22-133-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022